



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2003
Français
Original: anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, 7-16 juin 2003

I. Introduction

1. Dans sa lettre datée du 21 mai 2003 (S/2003/558), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé de dépêcher, du 7 au 16 juin 2003, une mission en Afrique centrale, sous la conduite de l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière. À la suite de consultations avec les membres du Conseil, il a été convenu que la mission serait composée comme suit :

Allemagne (Michael Freiherr von Ungern-Sternberg, Ministre plénipotentiaire)
Angola (Ismael Abraão Gaspar Martins, Ambassadeur)
Bulgarie (Stefan Tafrov, Ambassadeur)
Cameroun (Martin Chungong Ayafor, Ambassadeur)
Chili (Cristián Maquieira, Ambassadeur)
Chine (Zhang Yishan, Ambassadeur)
Espagne (Ana María Menéndez, Ambassadeur)
États-Unis d'Amérique (John D. Negroponte, Ambassadeur)
Fédération de Russie (Alexander V. Konuzin, Ambassadeur)
France (l'Ambassadeur Jean-Marc de La Sablière, chef de la mission)
Guinée (Boubacar Diallo, Ministre Conseiller)
Mexique (María Angélica Arce de Jeannet, Ministre)
Pakistan (Masood Khalid, Ambassadeur)
République arabe syrienne (Fayssal Mekdad, Ambassadeur)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Adam Thomson, Ambassadeur)

2. Le mandat de la mission figure en annexe au document S/2003/558.

3. La mission du Conseil de sécurité a quitté New York le 7 juin et elle y est retournée le 16 juin. Pendant cette période, elle s'est rendue à Pretoria, Luanda, Kinshasa, Bunia, Bujumbura, Kigali, Dar es-Salaam et Entebbe. Elle a rencontré le Président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki; le Président de l'Angola, José Eduardo dos Santos; le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila; le Président du Burundi, Domitien Ndayizeye; le Président du Rwanda, Paul Kagame, le Président de la République-Unie de Tanzanie, Benjamin Mkapa; et le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni. Elle a également rencontré à Pretoria le Vice-Président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, et s'est entretenue à



Kinshasa avec la Commission nationale de suivi, le Comité international de soutien à la transition et deux des quatre vice-présidents désignés. Les membres de la mission se sont aussi entretenus avec des représentants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) (Goma) et du Mouvement de libération du Congo. À Bunia, la mission a rencontré le commandant de la Force multinationale intérimaire d'urgence et de l'Administration intérimaire de l'Ituri; à Bujumbura, des personnalités du Gouvernement burundais; les membres du Comité de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha; le chef de la mission de l'Union africaine et le commandant de la Force de l'Union africaine. Certains membres de la mission se sont entretenus avec des représentants locaux d'ONG internationales et d'organisations de femmes burundaises. À Pretoria, la mission s'est entretenue avec le Président et deux membres du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. À Kinshasa, Bujumbura et Kigali, elle s'est entretenue avec des membres de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), du Bureau des Nations Unies au Burundi et avec le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. À Kinshasa, la mission a participé à une cérémonie tenue au siège de la MONUC à la mémoire des Casques bleus de la MONUC qui avaient perdu la vie. Pendant son séjour à Kinshasa, la mission s'est également entretenue avec le Représentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, Aldo Ajello. À partir de Luanda, la mission a été accompagnée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Amos Namanga Ngongi et, à partir de Bujumbura, par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Berhanu Dinka.

II. République démocratique du Congo

Transition politique

4. L'un des objectifs principaux de cette mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et dans les pays voisins – la quatrième – était d'inciter les parties congolaises à appliquer, avec le moins de retard possible, l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo. La mission a rappelé que le Conseil de sécurité tenait beaucoup à la création d'un État congolais fort, vigoureux et viable. Tout en prenant acte des progrès accomplis à ce jour, les membres de la mission ont exprimé leurs regrets devant la lenteur de l'application de l'Accord d'Arusha. Ils estimaient que le temps de la guerre était passé et que l'heure était venue d'appliquer les accords politiques déjà signés par les parties. L'autorité du Président Kabila lui-même devrait être pleinement engagée pour convaincre toutes les parties de placer l'intérêt de la nation avant celui des factions. La mission a fait valoir que la communauté internationale, qui souhaitait contribuer à la reconstruction de la République démocratique du Congo, serait mieux à même d'accroître son appui une fois que le gouvernement de transition serait installé. Elle a noté que la date fixée pour la mise en place du gouvernement de transition, annoncée en sa présence par la Commission nationale de suivi, était le 16 juin, jour de son retour à New York, et que le gouvernement de transition était censé être en place avant le 30 juin, jour anniversaire de l'accession de la République démocratique du Congo à l'indépendance. La mission du Conseil de

sécurité a fait savoir à toutes les parties intéressées qu'elle s'attendait donc à ce qu'un gouvernement congolais opérationnel soit en place à compter du 30 juin, avec une armée nationale unifiée capable de défendre les frontières nationales et la population, et une économie en développement qui ait le contrôle des ressources naturelles du pays.

5. La mission estime que, sur la base des accords déjà conclus, l'essentiel de ce qui est nécessaire pour mettre en place un gouvernement de transition avec une armée nationale unifiée en République démocratique du Congo a déjà été accompli. Toutefois, ce qui reste à faire pourrait bien être le plus long et le plus difficile.

6. La mission du Conseil de sécurité attend des parties congolaises qu'elles mettent en place, d'ici au 30 juin 2003, un gouvernement de transition qui fonctionne, comme elles se sont engagées à le faire lors du séjour de la mission en République démocratique du Congo.

Poursuite des combats et explosions de violence dans l'est de la République démocratique du Congo

7. La mission a également noté avec une vive préoccupation que les combats se poursuivaient sans relâche à Bunia et dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, dans l'est du pays. Outre qu'ils étaient incompatibles avec la recherche d'une solution pacifique, ces combats risquaient de compromettre les accords politiques et de remettre en question leur crédibilité. Toutes les parties devaient donc cesser toute activité militaire hostile. Durant ses rencontres et ses contacts, la mission a demandé à toutes les parties dans le Nord-Kivu de ramener leurs forces aux positions précédemment convenues. De plus, les violations flagrantes et généralisées des droits fondamentaux qui ont accompagné les combats dans l'est de la République démocratique du Congo (meurtres, viols, destruction de biens, déplacement à grande échelle de civils chassés de leurs foyers, utilisation d'enfants soldats, exploitation illégale de ressources naturelles, voire, selon certaines informations, le cannibalisme) causaient la plus vive consternation et devaient immédiatement cesser. On a noté que ces problèmes avaient été exacerbés sous l'influence des pays voisins.

8. Parmi les propositions mentionnées à cet égard figurait un accord éventuel sur une déclaration de bon voisinage qui pourrait ultérieurement prendre la forme officielle d'un traité. L'organisation ultérieure de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs devait être envisagée dans ce contexte. La mission comptait que le Conseil de sécurité serait informé de l'évolution de la situation en ce qui concernait cette conférence importante.

9. La mission a pris note des mesures préparatoires en vue de cette conférence internationale; elle estimait que, convenablement conçue, la conférence pourrait aider à examiner et régler les questions de la paix et de la sécurité à long terme, une fois que le processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi aurait suffisamment progressé. Il serait important pour en assurer le succès que la région s'investisse dans le processus.

Situation à Bunia

10. La mission a passé la journée du 12 juin à visiter Bunia où elle s'est entretenue avec les représentants de la Commission de pacification de l'Ituri et de ses organes

ainsi qu'avec le personnel humanitaire. La mission a été frappée par le dépeuplement de certaines parties de la ville, ainsi que par la présence très visible des enfants soldats qu'elle a observés dans les rues qu'elle traversait. La mission sait que l'Union des patriotes congolais (UPC) tient et encercle la ville de Bunia et contrôle à l'heure actuelle les routes d'accès.

11. La mission a reçu des précisions du commandant de la Force multinationale intérimaire d'urgence. La mission de la Force était d'assurer la sécurité des sites où elle était déployée, de contrôler l'accès à la ville, d'empêcher le personnel armé de se diriger vers la ville ou d'y pénétrer, d'afficher sa présence, en particulier grâce à des patrouilles à pied, et d'établir une réserve de réaction rapide pour faire face à toute éventualité. La mission a constaté la coopération très étroite entre la Force multinationale et la force de la MONUC. Les divers interlocuteurs avec lesquels la mission s'est entretenue en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région ont tous exprimé leur soutien à la Force multinationale. Le chef de la mission a rendu hommage au courage et au dévouement du contingent uruguayen de la MONUC.

12. La mission a entendu aussi Mme Pétronille Vaweka, Présidente de l'Assemblée intérimaire spéciale et M. Emmanuel Leku Apuobo, coordonnateur principal de l'Organe exécutif intérimaire de l'Ituri. La mission a été frappée par la dignité et la volonté résolue de ces deux représentants de l'administration intérimaire qui représente à l'heure actuelle la seule autorité légitime de la région de l'Ituri. Ceux-ci ont sollicité des contributions internationales à des projets de reconstruction qui aideraient à mieux asseoir le rétablissement de la paix. La mission, prenant acte des mesures déjà prises, qui avaient abouti au déploiement de la MONUC et de la Force multinationale, a estimé que le cadre le plus approprié pour résoudre les problèmes de l'Ituri serait celui de l'accord politique plus large qui serait conclu à Kinshasa entre les parties congolaises, de façon que les problèmes, les institutions et les acteurs de l'Ituri puissent être intégrés au processus de transition politique nationale. La mission s'est félicitée de l'intention déclarée de la MONUC de faciliter les choses. À ce propos, certains de ses interlocuteurs ont proposé de créer un tribunal pénal pour la République démocratique du Congo.

13. La mission a longuement réfléchi aux mesures qui pourraient être prises pour améliorer la sécurité des habitants de l'Ituri à court et à moyen terme. Elle s'est particulièrement interrogée sur ce qui se passerait lorsque le mandat actuel de la Force multinationale intérimaire d'urgence arriverait à expiration le 1er septembre 2003 et sur le mandat et les moyens à confier à la Force qui lui succéderait de manière à préserver les acquis et à éviter une nouvelle flambée de violence, aussi bien à Bunia que dans l'ensemble de l'Ituri. Certains des interlocuteurs de la mission ont souligné à cet égard que si la MONUC reprenait à partir du 2 septembre les tâches de la Force multinationale, elle devrait se voir confier, au moins pour une période limitée, le même mandat et les mêmes moyens que la Force. Dans le cas contraire, la MONUC ne jouirait pas de la crédibilité nécessaire aux yeux des milices locales. Il fallait qu'elle ait un mandat au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et qu'elle soit dotée des effectifs suffisants pour s'en acquitter. Certains interlocuteurs ont proposé une mission ne comptant pas moins de 3 000 hommes pour toute la région de l'Ituri, faute de quoi, ont-ils souligné, les diverses milices autour de Bunia profiteraient du départ de la Force multinationale pour reprendre leurs déprédations face à une force qu'ils jugeaient moins capable. De plus, les interlocuteurs de la mission ont fait valoir que si la Force multinationale,

durant la période de son déploiement, assurerait la stabilité de Bunia, le reste de l'Ituri resterait exposé aux activités des diverses milices. La mission a donc engagé ceux de ses interlocuteurs dans la région qui pourraient avoir de l'influence sur les groupes armés et les milices à faire pression sur eux pour qu'ils cessent les hostilités et que le calme se rétablisse. Les membres de la mission ont soigneusement évité de prendre quelque engagement que ce soit quant à la portée ou la nature du futur mandat de la MONUC, en faisant remarquer que cette question devrait être débattue par le Conseil à leur retour à New York.

14. La Mission a noté en outre que le retour de la stabilité à Bunia ne pouvait pas dépendre uniquement d'une approche militaire. S'il avait fallu déployer d'urgence la Force multinationale pour réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 1484 (2003), le déploiement de forces militaires ne suffirait pas à lui seul à permettre le retour à la stabilité à moyen terme. Il fallait donc trouver d'urgence un règlement politique. Les parties au conflit dans l'Ituri devaient comprendre qu'il était dans leur intérêt de chercher une solution à leurs différends dans le contexte de la Commission de pacification de l'Ituri, seul cadre légitime réunissant tous les acteurs dans l'Ituri. Le retour au calme à Bunia, rendu possible par le déploiement de la Force multinationale, devrait donc permettre à la MONUC de reprendre et d'accroître son rôle politique indispensable en revigorant le processus entrepris par la Commission de pacification de l'Ituri et en l'intégrant au processus de transition politique nationale. La mission a lancé une mise en garde contre toute tentative de perturber ce processus politique. Il fallait que les parties congolaises travaillent dans ce cadre mais les États de la région qui appuyaient ou avaient appuyé les groupes armés ou les milices opérant dans l'Ituri avaient également leur part de responsabilité. Les États de la région devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à la fourniture d'armes aux milices et aux groupes armés et les pays devraient user de leur influence pour convaincre les milices et les groupes armés d'abandonner l'option militaire et de participer au processus politique. Certains membres ont fait remarquer que le Conseil de sécurité devrait peut-être envisager de confier deux mandats séparés à la MONUC : un mandat variable pour l'Ituri et Bunia et un mandat pour le reste de la République démocratique du Congo. Le Conseil de sécurité voudra peut-être examiner la question plus avant.

15. Pendant qu'elle se trouvait à Bunia, la mission a également rencontré des représentants d'organisations humanitaires et d'organisations féminines qui l'ont informée en détail du sort de la population civile, notamment des personnes déplacées de leurs foyers, de l'impossibilité d'acheminer l'assistance humanitaire en raison de l'insécurité et des violations flagrantes et généralisées des droits fondamentaux de la population civile, en particulier des femmes, des enfants et des minorités.

16. La mission a trouvé que la situation à Bunia était pour le moment calme mais tendue. On ne sait pas combien de temps ce calme relatif peut se maintenir alors que la Force multinationale intérimaire d'urgence est encore en cours de déploiement. Ce qui est évident, c'est que la population en détresse de Bunia mérite toute l'assistance que la communauté internationale peut lui apporter, qu'il s'agisse de répondre à ses besoins immédiats en matière de sécurité ou de lancer par la suite des programmes de reconstruction et de développement qui contribueraient à assurer la stabilité à long terme.

17. La mission pense pour sa part qu'il faut manifestement démilitariser Bunia; protéger la ville par une Force multinationale/MONUC capable de maintenir l'ordre pour appuyer l'administration intérimaire de l'Ituri; contrôler les voies d'accès afin de prévenir le retour des groupes armés dans la ville, permettant ainsi à l'administration de poursuivre son travail; soutenir et protéger les institutions intérieures mises en place avec l'aide de la MONUC, qui constituent un début d'administration démocratique; et d'étendre, ne fut-ce que progressivement, à l'ensemble de l'Ituri l'autorité de l'administration intérimaire dans des conditions de sécurité. Un plus large accès du personnel humanitaire dans des conditions de sécurité physique, le retour en toute sécurité de ceux qui ont été déplacés, une action énergique pour donner suite aux accusations de crimes graves et de violations des droits de l'homme et un accès plus large du personnel humanitaire aux populations à risque sont également nécessaires.

18. La mission a été également informée de rumeurs persistantes selon lesquelles les belligérants continueraient à recevoir des armes de l'extérieur, y compris de parties étrangères; des propositions lui ont été soumises sur les mesures qui pourraient être prises pour vérifier ces rumeurs et couper les approvisionnements. En particulier, la mission a discuté avec ses interlocuteurs de la possibilité d'imposer un embargo sur les armes dans l'Ituri, comme le Secrétaire général l'avait recommandé dans son rapport du 27 mai 2003. De nombreux interlocuteurs de la mission ont exprimé leur soutien à une telle approche et certains ont souligné qu'il fallait, pour que cet embargo soit efficace, en assurer le respect et la surveillance.

Situation militaire dans le Nord-Kivu

19. La mission a été informée pendant qu'elle était à Kinshasa que les forces du RCD (Goma) avaient pris la ville de Kanyabayonga, dans le Nord Kivu, au moment où la mission s'efforçait de convaincre les parties congolaises à Kinshasa de se consacrer au processus de transition politique. L'offensive lancée par le RCD (Goma) dans l'est de la République démocratique du Congo représente donc non seulement une violation de ces accords mais aussi une menace pour la poursuite du processus politique et la mission la condamne vigoureusement. Les membres de la mission qui se sont entretenus à Kinshasa avec des représentants du RCD (Goma) ont exigé que celui-ci cesse immédiatement les hostilités et qu'il retire ses forces jusqu'aux positions convenues précédemment. La mission a en outre exprimé son plein appui aux efforts que faisait le Représentant spécial, M. Ngongi, pour rencontrer des représentants du RCD (Goma), du Gouvernement et du RCD (K/ML) afin de conclure un accord relatif à un désengagement mutuel et à l'adoption de mesures locales pour accroître la confiance.

20. Les offensives militaires lancées par le RCD (Goma) dans le Nord et le Sud Kivu sont particulièrement préjudiciables aux opérations de désarmement, démobilisation, réinsertion et réinstallation ou rapatriement volontaires entreprises par la MONUC dont beaucoup ont été interrompues par l'activité militaire. Des membres de la mission ont particulièrement appelé l'attention des représentants du RCD (Goma), et par la suite du Gouvernement rwandais, sur la façon dont ils considéraient ces perturbations, qui leur semblaient aller bien au-delà de simples coïncidences. Le déploiement de l'équipe spéciale de la MONUC basée à Kindu contribuerait certes à améliorer considérablement la situation, mais l'instauration dans l'est de la République démocratique du Congo d'un climat de sécurité et de confiance sans lequel les opérations de désarmement, de démobilisation, de

réintégration et de réinstallation et de rapatriement volontaires ne pourront aboutir, relève essentiellement de la responsabilité des parties en cause, en particulier des autorités locales de facto qui contrôlent les zones dans l'est de la République démocratique du Congo, où ces opérations doivent se dérouler. Ce sont elles qui seront tenues pour responsables si ces opérations ne commencent pas rapidement. La MONUC a discuté avec la mission des mesures qu'elle pourrait prendre pour donner aux opérations de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinstallation ou de rapatriement volontaires les meilleures chances de succès.

Mettre fin à l'impunité

21. La mission a précisé à tous ses interlocuteurs que l'impunité ne serait plus tolérée et que les responsables de crimes devaient s'attendre à en payer le prix. Elle considérait que cette responsabilité s'étendait aux dirigeants des factions armées coupables de crimes graves.

22. La mission déplore l'impunité qui caractérise si souvent les combats et leur cortège de violations des droits de l'homme et de crises humanitaires dans l'est de la République démocratique du Congo. Des meurtres et viols en masse de civils non armés, la destruction et le pillage de biens, l'expulsion des familles de leurs foyers et l'utilisation d'enfants soldats sont autant de crimes très graves dont les auteurs devront répondre. La mission a connaissance de cas attestés; elle a demandé qu'on lui fournisse des informations plus précises et des dépositions de témoins oculaires et elle a l'intention de leur donner suite. L'impunité ne peut être tolérée plus longtemps. La mission a clairement exposé sa position aux chefs de toutes les parties congolaises et des pays voisins durant son voyage. Elle considère que les chefs sont responsables de leurs partisans, surtout lorsque les parties en cause sont les autorités locales de facto et que rien n'indique que ces dernières ont pris des mesures pour prévenir ou punir les crimes en question.

Recommandations

23. Les recommandations que la mission adresse au Conseil de sécurité s'appuient non seulement sur la visite qu'elle a effectuée dans les pays de la région mais aussi sur le deuxième rapport spécial du Secrétaire général, en date du 23 mai 2003 (S/2003/566). Comme on l'a noté plus haut, cependant, la mission a préféré se concentrer sur les questions importantes suivantes sur lesquelles il faut se pencher d'urgence : l'installation du gouvernement de transition et la création d'une armée nationale unifiée; la situation à Bunia, la situation au Nord-Kivu; la nécessité pour les pays de la région d'exercer une influence positive sur la situation; et la fin de l'impunité. La mission limitera donc ses recommandations explicites à ces questions.

24. La mission recommande que le Conseil de sécurité soit disposé à annoncer son plein appui au gouvernement de transition qui sera mis en place à compter du 30 juin 2003 en République démocratique du Congo; à inviter des donateurs bilatéraux et multilatéraux à fournir toute l'assistance possible pour permettre le relèvement du pays, notamment la constitution de forces armées unifiées et d'un service de police capable, et à promouvoir d'urgence le développement du pays par tous les moyens possibles.

25. La mission considère en outre que l'installation du gouvernement congolais de transition et la conclusion d'un cessez-le-feu au Burundi pourraient ouvrir la voie à

la convocation éventuelle d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont l'objectif devrait être clairement défini et établi.

26. La mission est profondément préoccupée non seulement par la situation actuelle à Bunia, mais aussi par la possibilité d'une poursuite des combats, de catastrophes humanitaires et de violations des droits de l'homme lorsque les mesures d'urgence actuellement en vigueur arriveront à expiration le 1er septembre. Le calme actuel est fragile. Les lourdes contraintes logistiques imposées à toute force internationale, ainsi que la tendance généralisée à l'indiscipline et à la violence, alors que des armes seraient livrées par des sources extérieures, devront être soigneusement prises en considération lorsque le Conseil de sécurité décidera des mesures à prendre pour consolider et rétablir la paix à Bunia et faire avancer le processus politique dans l'Ituri, compte tenu spécialement du retrait ultérieur de la Force multinationale intérimaire d'urgence.

27. La mission recommande au Conseil de sécurité d'exercer une pression accrue sur les parties, aussi bien en République démocratique du Congo que dans l'ensemble de la région, pour que les garanties nécessaires soient données à la MONUC afin qu'elle puisse s'acquitter de ses activités de vérification. Un certain nombre d'allégations inquiétantes ont été formulées, qui ont gravement endommagé la confiance sans laquelle le processus de paix restera incertain. Appuyer les efforts que fait la MONUC pour enquêter sur ces diverses allégations devrait être la priorité de toutes les parties au conflit.

28. La communauté internationale a progressé quelque peu dans l'établissement et le renforcement des mécanismes d'application du droit pénal international. L'impunité endémique, aussi bien dans l'Ituri que dans le reste de la République démocratique du Congo, ne devrait plus être tolérée. La mission recommande de réfléchir aux mesures pratiques à prendre pour mettre fin à l'impunité en République démocratique du Congo et au Burundi.

29. La mission a reçu des indications qui laissent penser que l'exploitation illégale des ressources naturelles se poursuit, ce qui sert à la fois à enrichir certains des individus en cause et à financer la poursuite des conflits. Elle recommande que le Conseil de sécurité soit prêt à examiner attentivement les recommandations qui seront formulées par le Groupe d'experts dans son prochain rapport et à prendre les décisions nécessaires.

30. La mission continuera à réfléchir aux impressions qu'elle a formées au cours de son voyage à Bunia, à la lumière du succès obtenu par la Force multinationale intérimaire d'urgence et de l'évolution ultérieure de la situation afin de définir le rôle le plus efficace que pourrait jouer la MONUC dans le processus de paix en République démocratique du Congo, y compris à l'éventualité de la doter d'un mandat plus solide, compte tenu du départ de la Force multinationale.

31. Le Conseil de sécurité continuera à suivre de près le rôle et les activités des États de la région puisqu'il leur incombe d'aider les parties congolaises et la communauté internationale en usant de leur influence pour que soient trouvées des solutions pacifiques au conflit dans l'Ituri aussi bien que dans le reste de la République démocratique du Congo.

III. Burundi

32. La mission du Conseil de sécurité s'est rendue à Bujumbura du 12 au 14 juin. L'objectif de la mission était de démontrer l'appui du Conseil à la deuxième phase de la transition politique, à un moment où le processus de paix devait faire face à des défis particuliers. Les membres de la mission ont décidé de se concentrer sur un nombre limité de questions qui devaient faire l'objet d'une attention urgente : la cessation des hostilités, grâce à un processus politique et dans le cadre de l'Accord d'Arusha du 28 août 2000; l'appui à la mission africaine; la mobilisation d'une assistance économique et financière pour le pays; et la lutte contre l'impunité.

33. La mission a eu des consultations au Burundi avec le Président Ndayizeye, le Vice-Président Kadege, et le Président du Sénat, M. Bararunyeretse, le Représentant spécial Dinka, la Commission de suivi de l'application, l'Union africaine et la Mission africaine au Burundi. Des contacts ont également été établis avec le Front pour la défense de la démocratie (FDD) (Pierre Nkurunziza) et les Forces nationales de libération (FNL) (Agathon Rwasa). La mission a également consulté le Facilitateur du processus de paix burundais, le Vice-Président Jacob Zuma de l'Afrique du Sud, ainsi que les Présidents Mkapa et Museveni.

Institutions transitoires

34. La mission a exprimé son appui aux parties burundaises dans le cadre de l'application de la deuxième phase de la transition, qui a commencé lorsque la présidence de la République a été transférée à M. Ndayizeye le 30 avril. La mission a rappelé que le Conseil de sécurité s'était félicité de ce transfert de pouvoir pacifique. Tous les interlocuteurs de la mission au Burundi ont exprimé leur satisfaction au sujet du transfert de pouvoir. La mission a souligné que les institutions transitoires devraient continuer à mettre en oeuvre les réformes prévues dans l'Accord d'Arusha, en particulier en ce qui concerne le secteur de la sécurité, le système judiciaire et l'organisation des élections.

Situation en matière de sécurité et négociations concernant le cessez-le-feu

35. Tous les interlocuteurs de la mission, aux niveaux national et international, ont souligné que la poursuite des combats était l'obstacle le plus grave à l'application intégrale du processus de paix d'Arusha. Ils ont prié instamment la mission d'exercer de fortes pressions sur les deux parties pour qu'elles cessent les hostilités : sur les FNL pour qu'elles entament des négociations sérieuses sur un cessez-le-feu et sur le FDD pour qu'il applique l'accord de cessez-le-feu qu'il avait signé. Certains interlocuteurs ont maintenu que les pays qui avaient une influence auprès des FNL et du FDD devraient faire pression sur ces mouvements, en notant qu'un sommet de l'initiative régionale serait organisé prochainement. D'autres ont souligné que l'application intégrale des accords de cessez-le-feu inciterait les mouvements à se joindre au processus.

36. La mission s'est déclarée préoccupée par la grande lenteur des négociations sur le cessez-le-feu entre le Gouvernement et le FDD et les FNL. La mission a demandé aux groupes rebelles de cesser immédiatement les hostilités et de se joindre au processus d'Arusha. La mission a souligné que la solution au conflit se trouvait dans le processus politique prévu dans l'Accord d'Arusha. Elle a rappelé aux groupes rebelles qu'il n'existait pas d'autres processus et qu'il était dans leur

propre intérêt de se joindre au processus d'Arusha. Parallèlement, l'Armée devrait faire preuve de modération. La mission a encouragé le Gouvernement à continuer de faire preuve de flexibilité pour donner une place aux groupes rebelles dans les institutions créées par l'Accord d'Arusha. Le Gouvernement et les rebelles devraient mettre en place un arrangement raisonnable. Les deux parties ont réitéré leurs engagements envers la paix et ont donné à la mission l'assurance qu'elles feraient de leur mieux pour résoudre les questions non réglées.

37. La mission a encouragé le Gouvernement transitoire à prendre des mesures pour permettre à certains combattants du FDD en République démocratique du Congo d'être rapatriés volontairement au Burundi. La mission estimait qu'une telle opération de rapatriement constituerait une mesure positive de renforcement de la confiance envers les combattants burundais qui se trouvaient encore à l'étranger. Dans un contexte plus général, la mission a suggéré au Gouvernement transitoire d'entamer des préparatifs en vue du rapatriement des réfugiés burundais et du retour dans leurs foyers des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Mission africaine

38. Le responsable politique et le commandant des forces de la mission africaine ont donné des informations détaillées sur l'état du déploiement de la mission africaine au Burundi (MIAB). Ils ont indiqué que la préparation des sites de cantonnement était sérieusement entravée par le fait que les parties n'avaient pas communiqué la localisation et les effectifs des troupes à la Commission mixte de cessez-le-feu (CMC). Ils ont également prié instamment la Mission de demander au FDD d'envoyer ses représentants à la CMC. Les autorités transitoires ont aussi demandé fermement qu'un appui soit fourni à la MIAB et à la CMC. La mission a réaffirmé que le Conseil de sécurité continuait à appuyer la MIAB à trois niveaux : un appui politique du Conseil, un appui financier de la communauté des donateurs et un appui technique du Secrétariat de l'ONU. Toutefois, ces efforts devaient être poursuivis et élargis.

Lutte contre l'impunité

39. La mission a examiné avec le Gouvernement transitoire et les mouvements armés la question de la lutte contre l'impunité, et la responsabilité concernant les violations anciennes et continues des droits de l'homme. La mission a souligné que ceux qui étaient responsables de violations du droit international humanitaire seraient poursuivis pour les crimes qu'ils avaient commis. Le Gouvernement transitoire a indiqué que plusieurs mesures avaient été prises récemment à cet égard. Il a demandé à la mission de réagir d'une manière positive à la demande du Gouvernement transitoire concernant la création d'une commission judiciaire internationale d'enquête, prévue dans l'Accord d'Arusha, afin d'aider le Burundi à mettre fin à l'impunité. Le Gouvernement transitoire a souligné l'importance d'une telle commission en tant qu'outil indispensable pour traiter de la question de l'impunité et faciliter ainsi une réconciliation nationale véritable.

Situation humanitaire et économique

40. La situation humanitaire continue à se détériorer d'une manière alarmante. Plusieurs membres de la mission se sont réunis avec des représentantes des organisations de femmes burundaises et, séparément, avec des représentants des

organisations internationales humanitaires et de défense des droits de l'homme, et ils ont reçu des informations détaillées sur la situation courante et sur les difficultés croissantes rencontrées par ces organisations dans l'exécution de leurs activités. Les autorités burundaises ont demandé à la mission de prier instamment la communauté des donateurs d'accélérer le versement des contributions annoncées lors des conférences de Paris et de Genève et de fournir un appui budgétaire et un soutien à la balance des paiements. La mission a reconnu que la paix devrait entraîner des dividendes et a indiqué qu'elle suivrait de près les résultats de la conférence des donateurs qui serait organisée en septembre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'éliminer les arriérés de paiements du Burundi.

Conclusion et recommandations

41. Le processus de paix burundais est à un tournant décisif. Tous les efforts possibles devraient être déployés pour assurer son succès. La mission considère que l'issue du processus de paix est au premier chef la responsabilité des parties burundaises. Néanmoins, elle estime que la communauté internationale devrait déployer tous les efforts possibles pour aider les Burundais à cet égard.

42. La mission recommande que le Conseil de sécurité demande à la communauté financière internationale d'aider la MIAB grâce à une assistance financière et logistique appropriée, et au Secrétaire général de fournir des compétences techniques adéquates.

43. La mission estime qu'il faut de toute évidence fournir un appui budgétaire et économique approprié au Gouvernement transitoire. Il existe un risque que tous les progrès réalisés jusqu'à présent puissent être anéantis si cette assistance n'est pas fournie immédiatement. La mission recommande que le Conseil prie instamment les pays donateurs d'assumer les engagements qu'ils ont pris lors des conférences de Paris et de Genève. La mission, qui se félicite de la convocation en septembre 2003 d'une table ronde de donateurs organisée par le PNUD pour tenter d'éliminer les arriérés de paiement du Burundi, recommandera au Conseil de continuer à suivre de près cette question avec la communauté financière internationale.

44. La mission du Conseil de sécurité note qu'il faudrait accorder une attention urgente à l'objectif de mettre fin à l'impunité au Burundi. La mission recommande que le Conseil de sécurité aide le Burundi dans ce domaine et qu'il examine attentivement la demande du Gouvernement concernant la création d'une commission judiciaire internationale d'enquête, qui est prévue dans l'Accord d'Arusha.

45. La mission estime qu'il faudrait appuyer vigoureusement les efforts déployés par les chefs d'État de la sous-région pour promouvoir un règlement entre le FDD et le Gouvernement transitoire, conformément au processus de paix de l'Accord d'Arusha.

* * *

46. La mission souhaite exprimer ses remerciements aux chefs d'État qui ont accepté de la rencontrer pour un échange de vues. La mission est également très reconnaissante aux Représentants spéciaux Ngongi et Dinka pour leurs conseils bien fondés et les dispositions impeccables prises pour la visite de la mission en République démocratique du Congo et au Burundi. La mission souhaite également

remercier le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organismes des Nations Unies pour le soutien logistique parfait dont elle a bénéficié à Johannesburg, Pretoria, Luanda, Bujumbura, Kigali, Dar Es-Salaam et Entebbe, ainsi que le personnel du Secrétariat qui l'accompagnait pour son appui indéfectible.
